

# Annulation pour « raisons listées » et annulation « toutes causes » – Assurance annulation de voyage/événement

## Compte “Ultra” de Revolut

### Document d'information produit d'assurance

Cette assurance est fournie par Wakam et administrée par Qover, tous deux concepteurs du produit. Wakam a son siège social au 120-122, rue Réaumur, 75002 Paris (France) et son numéro de TVA est FR 59562117085. Entreprise d'assurance non-vie agréée par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest, 75009 PARIS, sous le numéro 4020259.

Ce document présente un résumé des principales garanties et exclusions. Il n'est pas personnalisé en fonction de vos besoins individuels spécifiques. Des informations précontractuelles et contractuelles complètes sur ce produit sont fournies dans le certificat d'assurance et les conditions générales de la police (par exemple, concernant la protection des données).

## En quoi consiste ce type d'assurance ?

Il s'agit d'une assurance annulation de voyage/événement. Elle rembourse le coût des billets ou des réservations de voyage/événement en cas de circonstances couvertes inattendues. Toutes les couvertures ne sont valables que si elles ne sont pas exclues de la police. Toutes les couvertures sont uniquement valables pour les achats effectués avec votre Compte Ultra.



### Qu'est-ce qui est couvert ?

Cette police verse des indemnités conformément au libellé de la police pour les voyages/événements achetés sur votre compte Revolut alors que vous bénéficiez d'un plan Ultra en raison des éléments suivants, à condition qu'une annulation ait lieu :

- au plus tard 1 jour avant le voyage/événement pour une annulation pour quelque raison que ce soit (CFAR),
- jusqu'au moment du voyage pour l'annulation du voyage pour la raison indiquée

#### Annulation de voyage – motifs énumérés

- Jusqu'à 5 000 € pour chaque événement survenant au cours d'une période de 12 mois commençant à la date anniversaire de l'entrée en vigueur de votre compte Ultra.
- La valeur minimale de la réservation/du billet doit être de 51 €.
- Franchise : 50 €.

Le voyage sera remboursé si vous n'êtes pas en mesure de participer à un voyage pour l'une des raisons soudaines et inattendues suivantes :

- ✓ Décès, blessure grave, maladie grave de vous, votre compagnon de voyage ou un membre de votre famille.
- ✓ Quarantaine avant votre voyage pour vous ou votre compagnon de voyage.
- ✓ Il est interdit, à vous ou à votre compagnon de voyage, d'être vacciné d'un point de vue médical, alors que cela est nécessaire pour le voyage.
- ✓ Si vous ou votre compagnon de voyage êtes mis à pied ou licenciés par votre employeur actuel après la date de réservation de votre voyage.
- ✓ Si vous ou votre compagnon de voyage acceptez, après la date de réservation du voyage, un nouvel emploi permanent rémunéré pour lequel votre présence au travail est obligatoire pendant la durée du voyage.
- ✓ Si vous ou votre compagnon de voyage êtes déplacés d'au moins 150 km, après la date de réservation du voyage, en raison d'un motif professionnel de votre entreprise actuelle.
- ✓ Si vous, votre compagnon de voyage ou un membre de votre famille travaillant dans l'armée êtes réaffectés ou changez de statut de congé personnel.
- ✓ Si vous ou votre compagnon de voyage êtes victime d'un accident de la circulation le jour du départ.
- ✓ Si vous ou votre compagnon de voyage êtes appelés à assister à une adoption.
- ✓ En cas de vol de la documentation de votre voyage (billet, papiers d'identité ...).



- ✓ En cas de dommages graves à votre résidence principale.
- ✓ En cas de catastrophe naturelle ou d'intempéries entraînant l'impossibilité de démarrer le voyage.
- ✓ Si vous ou votre compagnon de voyage agissant en tant que premier intervenant êtes appelés à intervenir en raison d'un accident ou d'une urgence pour apporter de l'aide ou des secours à la date du voyage.

#### Annulation de voyage/événement – tous motifs

- Jusqu'à 2 500 € pour un même événement, avec une limite de 5 000 €, au cours d'une période de 12 mois commençant à l'anniversaire de la date d'entrée en vigueur de votre compte Ultra.
- La valeur minimale de la réservation/du billet doit être de 25 €.
- Franchise : 30 % sur la valeur de la réservation/du billet qui ne vous a pas été remboursée.
- ✓ Le voyage/événement sera remboursé en cas d'annulation de votre voyage/événement pour une raison soudaine et inattendue, qui n'est pas mentionnée ci-dessus dans la section “Annulation du voyage – motifs énumérés”, et dont vous n'aviez pas connaissance au moment de l'achat.



### Qu'est-ce qui n'est pas couvert ?

#### Toutes couvertures

- ✗ Toute réclamation qui entraînerait une violation des résolutions des Nations Unies ou des sanctions commerciales ou économiques, des lois ou des règlements de l'Union européenne, du Royaume-Uni ou des États-Unis d'Amérique.
- ✗ Les réservations/tickets non achetés avec votre compte Revolut pendant que vous êtes sur le Plan Ultra ou non achetés un jour avant votre passage au Plan Ultra (voir dans les CG).

#### Annulation de voyage – motifs énumérés

- ✗ Toute maladie ou tout autre accident, tout état ou tout ensemble de circonstances connus de vous au moment de l'achat du billet, lorsque cet état ou cet ensemble de circonstances aurait raisonnablement pu donner lieu à l'annulation de ce billet.
- ✗ Toute réclamation pour laquelle le prestataire de services ou l'organisateur de l'événement propose un bon d'achat ou un remboursement.
- ✗ L'annulation de l'événement en lui-même.



## Y a-t-il des exclusions à la couverture?

### Toutes couvertures (liste non exhaustive, extrait uniquement)

- ! La partie modifiable ou remboursable des frais de transport ainsi que les taxes aériennes/aéroportuaires, les frais de visa, les frais de réservation ;
- ! Tout événement annulé par le prestataire, le commerçant ou l'organisateur (par exemple un vol annulé par la compagnie aérienne) ou pour lequel un remboursement est proposé ;
- ! La liquidation ou faillite du prestataire, de la société qui promeut ou organise le voyage, de leurs agents ou de toute personne agissant pour vous ;
- ! Les réservations/tickets n'indiquent pas la ou les dates de l'événement ;
- ! Toute réclamation basée sur : la guerre (déclarée ou non) ou actes de guerre ; le désordre ou les troubles civils, émeutes, mouvements populaires ; toute réaction nucléaire, radiation ou contamination radioactive ; toute catastrophe naturelle, pollution de l'air, de l'eau ou autre, ou menace de rejets de polluants, y compris la pollution ou la contamination thermique, biologique et chimique ; le risque politique ; le risque informatique (cyber-risk) ; les événements terroristes ou leurs menaces ;
- ! Toute défaillance ou tout retard des transports publics causés par une grève ou une action industrielle, qui a été annoncée au moins 24 heures avant que vous ne quittiez votre domicile ou lorsque vous auriez pu raisonnablement prendre d'autres dispositions de voyage ;
- ! Les actes, interdictions, ordres ou conseils de tout gouvernement ou autorité publique ;
- ! Les situations de risque infectieux ainsi que leurs conséquences dans un contexte d'épidémie ou de pandémie faisant l'objet d'une quarantaine ou de mesures de prévention ou de surveillance spécifiques par les autorités sanitaires locales et/ou nationales du pays d'origine ;
- ! Toutes les réservations de voyage/billets que vous avez achetés à des fins professionnelles ;
- ! Tout acte commis avec l'intention de causer une perte ;
- ! Tout acte de négligence grave de votre part ou de celle de votre compagnon d'événement
- ! Les conséquences des poursuites pénales dont l'assuré fait l'objet, ou de tout acte illégal ;
- ! L'usage ou l'abus d'alcool ou de drogues, ou tout symptôme physique connexe ;
- ! Tout acte d'automutilation intentionnellement ou tentative de suicide.

### Trip Cancellation – listed reasons (non exhaustive list)

- ! Toute maladie ou autre accident grave, tout état ou tout ensemble de circonstances connus de vous au moment de la réservation et l'achat du voyage, lorsque cet état ou cet ensemble de circonstances aurait raisonnablement pu donner lieu à l'annulation de cet événement ;
- ! Toute grossesse ou accouchement normal, sans complication ; Tous traitements de fertilité ou avortement volontaire ;
- ! Tous soins thermaux et/ou soins esthétiques, et leurs conséquences ;
- ! Toutes conséquences liées à un état dépressif, à des maladies psychiques, nerveuses, mentales entraînant une hospitalisation ;
- ! Toute intention volontaire de recevoir des soins de santé ou un traitement médical de quelque nature que ce soit pendant votre voyage ;
- ! Toute blessure ou maladie qui n'a pas nécessité de traitement par un médecin agréé ;
- ! Toute réticence volontaire à participer au voyage ;
- ! En cas de participation à une compétition sportive professionnelle, semi-professionnelle ou amateur, entraînement ou essais en vue de celle-ci ; Toute pratique de sports et d'activités extrêmes, à haut risque ;



## Où suis-je couvert ?

- ✓ Pour des voyages/événements dans le monde entier, à l'exception des pays soumis à des sanctions (voir chapitre "Sanctions économiques et commerciales" des conditions générales).



## Quelles sont mes obligations ?

### Durant la période d'assurance

- Vous devez fournir à vos frais toutes les informations, preuves et justificatifs que nous pouvons raisonnablement exiger.
- Vous devez prendre des mesures raisonnables pour vous protéger contre les pertes, dommages, accidents, blessures et maladies.

### En cas de réclamation

- Vous devez nous en informer au plus tard :
  - 1 jours avant le voyage/événement pour les Annulations de voyage/événements – tous motifs
  - jusqu'à 30 jours après le voyage pour les Annulations de voyage – motifs énumérés
  - ou dès que raisonnablement possible en cas de maladie, blessure ou état médical grave, vous empêchant d'être en mesure de nous notifier : rendez-vous dans votre Hub sur l'application Revolut et remplissez le formulaire de réclamation.

### Demandes générales

- Contactez-nous par téléphone au +33 1 89 71 29 49
- Écrivez-nous à l'adresse e-mail [contact@qover.com](mailto:contact@qover.com)
- Rendez-vous sur notre site web : [www.qover.com](http://www.qover.com)



## Quand et comment puis-je payer ?

L'assurance est fournie dans le cadre d'une police d'assurance collective que Revolut détient avec Wakam au profit de ses titulaires de compte. Il n'y a pas de frais ou de prime supplémentaire pour cette assurance.



## Quand la couverture de commence-t-elle et se termine-t-elle ?

La couverture commence au moins 3 jours après la date d'achat effectuée sur votre compte Revolut tout en étant bénéficiaire d'un compte Ultra. Elle couvre les réservations éligibles que vous effectuez avec votre compte, sous réserve des conditions générales de la police d'assurance.

Vous pourrez également bénéficier de la couverture si vous passez d'un compte Revolut "Standard", "Plus", "Premium" ou "Metal" au compte Revolut Ultra dans un délai d'un jour après que la réservation soit effectuée avec votre compte Revolut.

La couverture prend fin lorsque vous fermez votre compte Revolut ou que vous résiliez votre compte Ultra.



## Comment puis-je résilier le contrat ?

- Vous pouvez résilier cette assurance en fermant votre compte ou en rétrogradant votre compte. Découvrez comment résilier votre compte sur <https://www.revolut.com/legal/terms/>.